

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société **VELOPOLIS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé, 1 rue Laurent Fignon, 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 518462395, exploite le Vélodrome de Saint-Quentin-En-Yvelines (ci-après le Vélodrome) et le site internet disponible à l'adresse suivante www.velodrome-national.com.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») régissent la vente aux particuliers (« les clients ») de produits et services relatifs aux activités sportives proposées au sein du Vélodrome par la société Vélopolis c'est-à-dire le badminton, le BMX et le cyclisme sur piste (ci-après les Activités) et à l'exclusion d'autres activités proposées au sein du Vélodrome (telles que le fitness, judo et sports de combat) gérées par des associations extérieures qui bénéficient d'une mise à disposition d'espaces au sein du Vélodrome. Les présentes CVG ne s'appliquent pas non plus au service de billetterie disponible via le site « velodrome-national.com »

Modalités d'achat

Afin de pratiquer les Activités les clients doivent être en possession d'un billet et d'un badge d'accès valables et avoir réservé leur session.

Plusieurs formules d'abonnements sont à la disposition des clients:

- Abonnement annuel illimité ouvrant droit à un accès illimité aux Activités

- Abonnement annuel ouvrant droit à deux sessions hebdomadaires aux Activités
- Carte multi-sessions ouvrant droit à 10 à 30 sessions aux Activités
- Session unitaire ouvrant droit à une session aux Activités
- Location de matériel

Ces abonnements sont valables un an à compter de la date d'achat. Les abonnements ne sont pas reconductibles. A l'expiration de la durée de validité des abonnements, les clients doivent, s'ils le souhaitent, souscrire un nouvel abonnement.

L'achat d'un produit implique l'acceptation par le client des CGV et du règlement intérieur en vigueur dont le client reconnaît avoir eu connaissance.

Deux solutions sont mises en place pour l'achat d'un produit par le client :

- Le site internet du Vélodrome National. Sur le site internet, l'achat d'un produit est conditionné par la réservation d'une session à une activité sportive, sans préjudice des possibilités d'annulation de la session réservée.
- Les caisses à l'accueil du Vélodrome National.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- CB
- Espèces (uniquement en caisse)
- Chèques (uniquement en caisse)

- Prélèvements automatique
(uniquement en caisse)

Des tarifs réduits sont proposés aux clients uniquement en caisse à l'accueil du Vélodrome.

Les tarifs sont disponibles sur le site et affichés au Vélodrome.

Le prix de l'abonnement est payable en totalité à la souscription. Une mensualisation peut être mise en place uniquement lors de la souscription en caisse de l'abonnement.

Une fois l'abonnement souscrit, le client doit récupérer - avant la première session - un badge d'accès qui est remis soit à la souscription de l'abonnement en caisse ou sur présentation de l'e-billet en caisse en cas de souscription d'un abonnement via le site internet, celui-ci est obligatoire et devra être utilisé pour permettre au client de franchir les portillons mis en place à l'accueil du Vélodrome.

Droit de rétractation

Le client bénéficie d'un droit de rétractation en cas d'achat sur le site internet Vélodrome National, sous un délai de 14 jours à compter du lendemain de la souscription, et sous réserve que la prestation n'ait pas été utilisée.

Le client devra faire la demande soit par courrier, soit via la rubrique contact du site internet du Vélodrome National via le formulaire de rétractation mis à sa disposition.

Modalités de réservation d'une session

La réservation à une session est obligatoire afin de garantir un nombre de participants maximum permettant à tous de pratiquer une activité dans des conditions de sécurité optimale.

Les réservations aux différentes sessions se font uniquement via le planning de réservation disponible sur le site internet du Vélodrome.

Les sessions sont ouvertes à la réservation 4 semaines à l'avance.

Annulations des sessions

A l'initiative de Vélopolis

La société Vélopolis se réserve le droit de bloquer une session à venir ou d'annuler une session déjà réservée pour les motifs suivants :

- En raison d'évènements organisés au sein de Vélodrome National (séminaires, évènements grand-public)
- en raison d'évènements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques)
- en raison de motifs liés à l'intérêt général ou la sécurité des participants

La société Vélopolis s'efforcera de reporter la session ou de proposer des produits de substitution d'une valeur similaire.

A l'initiative du client

Le client peut annuler sa réservation quelle que soit sa raison au plus tard 24h avant celle-ci.

L'annulation doit se faire directement via la rubrique « mon compte/mes réservations » sur le site internet du Vélodrome.

Toute séance non-annulée dans les conditions susvisées est considérée comme effectuée et ne peut pas ouvrir droit à un remboursement.

Résiliation des abonnements

A l'initiative de Vélopolis

La résiliation peut intervenir notamment pour les motifs suivants :

- En cas de non-paiement, total ou partiel, d'une des mensualisations
- Au cas où un client :
 - prêterait son badge d'accès à toute autre personne
 - aurait une attitude ou des propos agressifs, insultants envers les clients, ou le personnel de Vélodrome, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients
 - commettrait des actes de violence au sein du Club Vélodrome

- se livrerait à des actes de vols ou de détériorations au sein du Club Vélodrome
- aurait une tenue indécente ou contraire aux bonnes mœurs ou inadéquate aux sports loisirs pratiqués
- utiliserait abusivement des installations du Vélodrome nécessitant l'acquittement d'un droit supplémentaire
- commettrait une infraction aux dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Règlement Intérieur et plus généralement aux consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité affichée dans le Vélodrome
- aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurant dans le bulletin d'inscription

Le contrat pourra être résilié de plein droit par VELOPOLIS dans les 8 jours d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse,, après constatation de l'une des infractions mentionnées ci-dessus. Le client ayant commis l'infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre son badge d'accès à la société Vélopolis qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

A l'initiative du client

La résiliation peut notamment intervenir pour les motifs suivants :

- maladie ou accident du client entraînant une impossibilité totale d'activité sportive de plus de deux mois sur présentation d'un certificat médical
- décès du client
- licenciement ou rupture anticipée du contrat de travail à durée déterminée du client dans l'hypothèse où il se retrouve sans emploi sur présentation de justificatifs
- mutation professionnelle définitive du client en dehors de l'Île de France (départements du 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) sur présentation de justificatifs.
- Etat de grossesse interdisant la pratique d'une activité sportive établi par un certificat médical.

La demande de résiliation devra être adressée à l'adresse susvisée de la société Vélopolis par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où l'abonnement a été réglé intégralement en début d'adhésion, il sera procédé à un remboursement partiel *pro rata temporis de l'abonnement restant à courir à compter du mois suivant la réception de la demande de résiliation*. Le remboursement sera fait sous forme d'un chèque envoyé directement au client par voie postale. Dans le cas où l'abonnement a été réglé par prélèvements automatiques, ceux-ci seront suspendus à compter du mois suivant la réception de la demande de résiliation.